



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2023-313

RETRAIT DE L'ARRÊTÉ PORTANT  
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2573-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté en date du 27 mars 2023 modifiant les membres du Conseil d'Administration du CCAS suite à une démission ;

Considérant qu'il y a lieu de consulter les différentes associations représentant les personnes âgées avant de désigner un nouveau membre du Conseil d'Administration ;

**ARRÊTE**

**Art. 1** – L'arrêté sus visé en date du 27 mars 2023 nommant les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort, est retiré.

**Art. 2** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres et publiée.

**Fait en Mairie à Niort, le 31/03/2023**

Le Maire de Niort,

Signé

**Jérôme BALOGE**